

21.03.2020 - 08:00 Uhr

Annonce pour le samedi 21 mars 2020, 16 heures: Le Conseil fédéral a chargé les caisses de compensation AVS de mettre en oeuvre les mesures en cas de pertes de gain dues au coronavirus.

Zürich (ots) -

Une première information à la presse sur la procédure suivra.

(Il s'agit d'un communiqué de presse de toutes les caisses de compensation AVS).

On sait depuis vendredi après-midi qu'il reviendra aux caisses de compensation AVS de mettre en oeuvre les mesures en cas de pertes de gain dues au coronavirus. Les caisses de compensation AVS n'ont pas eu de délai de préparation. Les caisses de compensation AVS travaillent actuellement d'arrache-pied pour mettre en place les procédures, les informations et les services nécessaires afin que les personnes concernées puissent bénéficier de cette aide rapidement. Le bon déroulement du versement des prestations sociales usuelles, qui s'élève à environ 5,2 milliards de francs suisses pour le seul mois d'avril 2020, n'est pas compromis par ce nouveau défi. Samedi après-midi, vers 16 heures, les caisses de compensation publieront conjointement un premier communiqué de presse via le service OTS. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas répondre aux questions des médias en ce moment. Nous consacrons actuellement toutes nos ressources à la mise en oeuvre de la décision du Conseil fédéral. Les caisses de compensation AVS informeront le public et les médias par les canaux suivants : OTS, ATS, radios et télévisions de la SSR.

Contact:

Responsables :

Andreas Dummermuth, président de la Conférence des caisses cantonales de compensation

Roger Holzer, vice-président de l'Association suisse des caisses professionnelles de compensation

Relations médias :

076 315 13 50

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100074634/100844794> abgerufen werden.